



14ème législature

Question N° : 32591	De M. Jean-Luc Drapeau (Socialiste, républicain et citoyen - Deux-Sèvres)	Question écrite
Ministère interrogé > Handicapés		Ministère attributaire > Handicapés
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >politique à l'égard des handicapés	Analyse > handicapés mentaux.
Question publiée au JO le : 16/07/2013 Question retirée le : 06/08/2013 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les personnes handicapées mentales. Aujourd'hui, 700 000 citoyens en situation de handicap mental sont invisibles et n'accèdent que très rarement aux informations, services et produits disponibles pour leurs concitoyens. Le handicap mental se caractérise essentiellement par une déficience intellectuelle plus ou moins importante et rencontrent des difficultés pour se repérer dans le temps et dans l'espace, pour communiquer ou encore pour apprécier la valeur de l'argent. Dans un document publié en avril 2013 intitulé « Accessibilité : 10 préconisations et 10 engagements pour une meilleure inclusion des personnes handicapées mentales », l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) propose notamment le lancement d'une campagne nationale de sensibilisation ou la nécessité d'assurer une permanence de l'accueil par des personnels formés et sensibilisés dans les lieux accueillant du public. Aussi, il souhaiterait connaître, dans un premier temps, sa position sur les propositions de l'UNAPEI et, dans un second temps, la politique qu'elle compte mener en faveur des personnes handicapées mentales.